

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2020

20-02-018

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 11 février 2020

L'an deux mille vingt le 17 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents excusés :

Alain HERAUD, David SOULAT, Yannick BEAUDEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Joël ROUSSET (donne pouvoir à Patrick NIVET), Noureddine BOUACHERA (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Sabine AGGOUN (donne pouvoir à Corinne VENAYRE), Omar N'FATI (donne pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance

EDUCATION

CRÉATION DE DEUX CLASSES MATERNELLES SUPPLÉMENTAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 : DEMANDE DE SUBVENTIONS - DSIL 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance abaissant l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans,

Vu la circulaire de rentrée 2019 de l'Éducation Nationale fixant le cap d'un maximum de 24 élèves pour toutes les classes de Cycle 2 (grande section, CP et CE1) avec des mesures d'ouvertures de classes qui s'accompliront pleinement au cours des rentrées 2020 et 2021,

Vu la circulaire en date du 14 janvier 2020, NOR : TERB2000342C, du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales relative aux Dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2020,

Considérant les grandes priorités thématiques énoncées dans la circulaire précitée et notamment l'article « e. La création, la transformation et la rénovation de bâtiments scolaires »,

Considérant la préparation de la rentrée scolaire de septembre 2020 indiquant une augmentation des effectifs maternels sur la commune de Libourne, plus particulièrement sur les

secteurs scolaires de Garderose et des Charruads, et impliquant la création d'une classe maternelle sur chacun des secteurs concernés,

Envoyé en préfecture le 24/02/2020
Reçu en préfecture le 24/02/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200217-DELIB20_02_018-DE

Considérant que la configuration actuelle de l'école maternelle des Charruads permet d'ores et déjà d'accueillir une nouvelle classe,

Considérant que les locaux existants de l'école maternelle de Garderose nécessitent en revanche que la Ville engage des travaux d'aménagement permettant la création d'une classe supplémentaire,

Considérant en outre que l'ouverture de ces deux classes supplémentaires nécessitent l'acquisition de mobilier correspondant aux conditions d'apprentissage des élèves et respectant les normes d'accueil et de sécurité relatives à des enfants en âge maternel,

Considérant que cette opération (incluant les études corollaires, la maîtrise d'œuvre, les travaux et les mobiliers scolaires) dont le budget total estimatif d'un montant de 171 792 € HT peut être financée à hauteur de 30% par la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),

Considérant enfin que le calendrier de réalisation de travaux de construction et d'aménagement est prévu de mai à août 2020,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DÉPENSES HT		RECETTES HT		
Travaux	171 792 €	ETAT – DSIL	51 537 €	30 %
		Département	15 000 € (plafond X coef. de solidarité)	8,7 %
		Autofinancement	105 255 €	61,3 %
TOTAL	171 792 €	TOTAL	171 792 €	100 %

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État – Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 – dans le cadre de l'opération précitée et à signer tous les documents administratifs nécessaires à l'appui de cette demande

- autorise Monsieur le Maire à percevoir les subventions obtenues auprès de l'État

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-Préfecture le et de la publication, le 24.02.2020
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
Ville de Libourne

